



Vaccination obligatoire : aujourd'hui le bétail, demain les enfants ?



« Une intervention de police avec 20 hommes... » Un extrait d'un roman policier ? - Je crains que non ! Vous pouvez voir ici le témoignage d'une famille d'agriculteurs de la Forêt-Noire qui a été contrainte de faire vacciner ses bovins et ses moutons contre la fièvre catarrhale ovine. Nos enfants sont-ils menacés par la « Loi pour la protection contre la rougeole » de subir des procédures similaires de l'administration et des autorités, comme dans le cas mentionné ici ?

La loi dite « Protection contre la rougeole » a été adoptée le 14 novembre 2019 et approuvée le 20 décembre 2019 par le Conseil fédéral allemand. Kla.TV en a déjà parlé le 15 novembre 2019. Bien que très controversée, la vaccination obligatoire entrera en vigueur à partir du 1er mars 2020 sous peine d'amendes élevées.

Si la contrainte est nécessaire pour convaincre les gens de quelque chose de « bon », la véritable intention derrière le prétendu bénéfique doit être remise en question.

Une famille d'agriculteurs de Wittnau, en Forêt-Noire, est actuellement soumise à une vaccination obligatoire rigoureuse. Ils ont été obligés de faire vacciner leur bétail contre la fièvre catarrhale ovine, ce qui a eu des conséquences dévastatrices. Bien que depuis 2011 il n'y ait plus de vaccination obligatoire générale contre cette maladie, la loi sur la santé animale autorise les autorités responsables à prendre des mesures telles que la vaccination obligatoire en cas de maladie.

Selon les informations officielles, la fièvre catarrhale ovine est une maladie virale transmise par des insectes aux ruminants tels les bovins, les moutons et les chèvres. Les symptômes de la maladie sont des modifications des muqueuses de la bouche et du nez des animaux affectés. Les processus inflammatoires peuvent entraîner une paralysie au niveau des griffes. Selon l'Institut Friedrich-Löffler, il n'y a pas de transmission d'animal à homme ni de transmission d'animal à animal, c'est pourquoi aucune épidémie de masse due à cette maladie n'a été signalée jusqu'à présent. Néanmoins, même le plus petit soupçon conduit à l'établissement d'une zone restreinte d'accès de 150 km autour de l'exploitation concernée. Entre 2008 et 2010, il existait déjà une vaccination générale obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine. Cette obligation a été levée lorsque 190 cas de dommages suite à la vaccination de bovins, de moutons et de chèvres ont été reconnus en Bavière et que la caisse des épizooties (les épidémies animales) a dû verser une indemnisation de 204 000 euros.

En décembre 2018, après l'apparition d'un cas de fièvre catarrhale ovine, une zone réglementée plus vaste a été établie dans le Bade-Wurtemberg, pour la première fois depuis 2009. Les animaux non vaccinés ne peuvent donc pas être transportés et vendus sans preuve de vaccination ou sans certificat de décharge. Toutefois, de nombreux agriculteurs savent depuis longtemps que la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine est également associée à des dommages et de moins en moins d'agriculteurs sont prêts à faire vacciner d'eux-mêmes leur bétail. C'est également le cas de la ferme des Lorenz à Wittnau, qui a reçu

de la part du bureau vétérinaire une demande de vaccination après un test positif pour la fièvre catarrhale ovine chez l'un des animaux. Plus de six mois après le test, un vétérinaire indépendant a examiné leurs troupeaux de bovins et de moutons. Il a certifié qu'ils ne présentaient aucun signe de fièvre catarrhale et qu'ils étaient en parfaite santé. Avec une période d'incubation déclarée de 4 semaines maximum, d'autres cas de maladie auraient dû apparaître depuis longtemps. Néanmoins, une intervention de vaccination obligatoire a été effectuée sur ordre du bureau vétérinaire de Fribourg. Écoutez le récit des témoins, que nous avons reçu comme « plainte ».

« Environ 10 employés du bureau vétérinaire de Breisgau-Hochschwarzwald étaient présents ; le bureau avait demandé un contingent de police d'une vingtaine d'agents pour assurer son action. Près de 15 opposants à la vaccination hâtive et militants du bien-être animal s'y sont opposés. La police a mis en place un barrage routier contre les voisins et les agriculteurs proches qui voulaient soutenir M. Lorenz, l'agriculteur. Après la vaccination obligatoire des bovins, le troupeau de moutons appartenant à la ferme a ensuite été vacciné sous la protection de la police dans un pâturage isolé, loin de la vue du public. Et ce, bien que les vétérinaires aient d'abord assuré à l'éleveur que seulement une dizaine d'animaux du troupeau seraient vaccinés, puisque 90 % des femelles étaient en gestation au moment de l'intervention obligatoire. Le propriétaire du troupeau voulait ainsi éviter que les brebis tout comme les agneaux à naître, particulièrement menacés, ne subissent des dommages. Cependant, contrairement à la promesse, l'équipe vétérinaire a vacciné tout le troupeau, ce qui s'est avéré avoir de graves conséquences : le lendemain même, le premier mouton gisait mort dans le pâturage avec des saignements visibles du crâne et de l'anus. Comme l'éleveur concerné a immédiatement porté plainte contre le bureau vétérinaire le lendemain de la vaccination obligatoire, des employés du bureau vétérinaire sont venus dans le pâturage des moutons avec un détachement de police pour récupérer l'animal mort. Que ce soit pour obtenir des preuves ou plutôt pour dissimuler des traces, cela reste à voir, car l'horreur pour le fermier ne faisait que commencer avec le mouton mort. Depuis, le nombre d'animaux morts suite à la vaccination est même passé à six. Dans le détail, il y a eu deux veaux mort-nés et deux agneaux mort-nés, et en plus une génisse est morte. En outre, la plupart des animaux sont malades. Ils sont apathiques, titubent et crient ou se lamentent, parfois toute la journée. Le rendement laitier des vaches a diminué de 40 %. »

Outre les dommages causés aux animaux morts et malades, la famille Lorenz doit également supporter les coûts de l'opération de police.

C'est là que se pose la question du sens de cette vaccination obligatoire. Oui, on peut se demander si cette intervention obligatoire a été faite à titre préventif, pour ainsi dire, afin de dissuader par la peur d'autres agriculteurs de continuer leur résistance croissante contre la vaccination des animaux.

En outre, ce recours disproportionné à la force de la police montre clairement ce qu'on pourrait craindre, quant à la manière dont on traitera les humains, lorsque la vaccination obligatoire contre la rougeole sera entrée en vigueur. Par conséquent, la question suivante n'est pas injustifiée : ... demain ne sera-t-il pas seulement question du bétail, mais aussi de nos enfants ?

La critique de la vaccination et le refus de vacciner ne signifient pas nécessairement un manque de responsabilité envers le grand public, comme le suggèrent souvent les

défenseurs de la vaccination venant de l'industrie pharmaceutique, de la politique et des médias. Les agriculteurs savent généralement mieux que quiconque ce qui est vraiment bon pour leurs animaux, tout comme les parents pour leurs enfants. Le responsable n'es-t-il pas plutôt celui qui, avec la force brutale et en ignorant les circonstances particulières des personnes concernées, veut imposer une vaccination obligatoire ?

Pensez-y calmement et réfléchissez également à qui cette émission pourrait être utile dans votre entourage.

Kla.tv continuera à travailler sur ce sujet pour vous...

de ham./pg.

Sources:

Zeugenbericht

<https://www.kla.tv/15209>

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/impfpflicht.html>

<https://www.impf-report.de/pressemeldungen/2009022602.html>

<https://umwelt.hessen.de/verbraucher/tiergesundheit-tierseuchen/tierkrankheiten-tierseuchen/blauzungenkrankheit>

www.br.de/nachrichten/bayern/blauzungenkrankheit-nur-gefaehrlich-fuer-wiederkaeuer,RRJaaYD

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Vaccination-fr - oui ou non ? Faits et arrière-plans - www.kla.tv/Vaccination-fr

#Rougeole - www.kla.tv/Rougeole

#Agriculture - www.kla.tv/Agriculture

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.